



Observatoire 2025 des actions des coopératives en faveur des nouveaux associés-coopérateurs

La Coopération Agricole et le renouvellement des générations

Dans le cadre de son action **CARPAT – La Coopérative, Acteur du Renouvellement des Populations Agricoles sur le Territoire**, La Coopération Agricole poursuit son engagement en faveur du renouvellement des actifs agricoles et du rôle déterminant que jouent les coopératives dans les dynamiques d'installation, de transmission et d'accompagnement des agriculteurs.

Les évolutions démographiques observées depuis plusieurs années confirment l'ampleur du défi. Le vieillissement de la population agricole, les incertitudes liées aux reprises d'exploitations et la fragilisation du tissu productif placent la question du renouvellement des générations au cœur de l'avenir de l'agriculture française. Parce qu'elles sont le prolongement économique, technique et humain des exploitations de leurs associés-coopérateurs, les coopératives sont directement concernées par cet enjeu : l'absence de renouvellement du sociétariat constitue un risque majeur pour la pérennité des outils collectifs comme pour celle des fermes elles-mêmes.

C'est pour mieux comprendre, valoriser et renforcer cette mobilisation que La Coopération Agricole conduit, depuis 2019, un observatoire des actions mises en œuvre en faveur des nouveaux associés-coopérateurs. L'édition 2025 s'inscrit dans cette continuité, avec l'ambition d'affiner la connaissance des pratiques et de rendre toujours plus visible l'engagement du réseau coopératif.

Cet observatoire poursuit trois objectifs complémentaires :

1. **Disposer d'une vision globale des actions conduites par les coopératives et des attentes exprimées par les jeunes**, afin d'identifier en interne des pistes de travail et des leviers d'amélioration ;
2. **Permettre aux coopératives de situer et de mesurer leurs pratiques**, en les mettant en perspective avec celles observées au niveau national ;
3. **Faire connaître, auprès des acteurs de l'installation, de la transmission et de la formation, la réalité de l'engagement coopératif.**

Les données présentées dans ce document n'ont pas vocation à constituer une photographie statistique exhaustive du secteur. Elles reflètent les pratiques des coopératives ayant répondu au questionnaire. L'enjeu, au fil des éditions, est d'élargir progressivement la participation afin de renforcer la représentativité de l'observatoire et d'en faire un véritable outil d'aide à l'action collective.

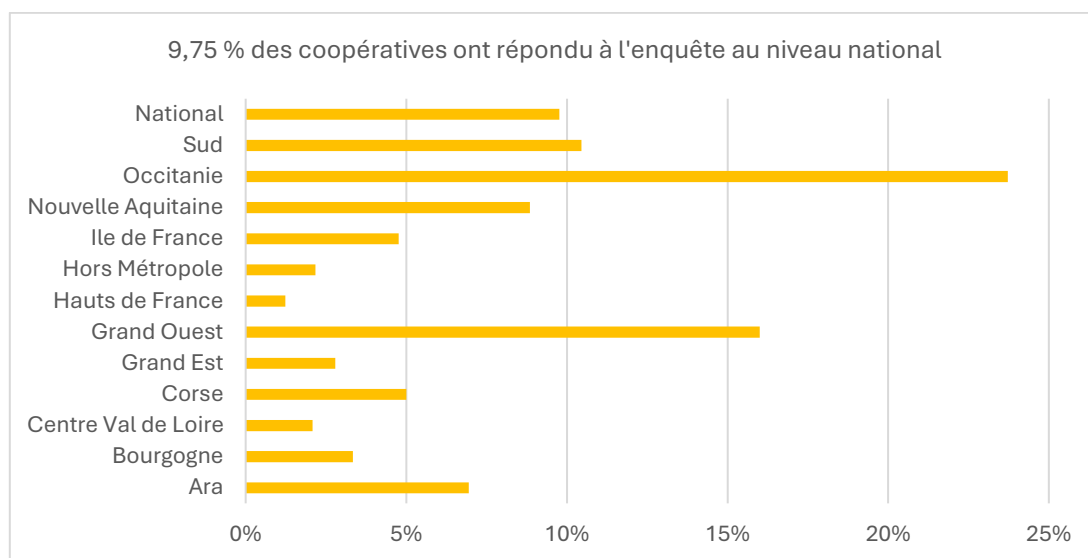
1. Un échantillon assez représentatif	2
2. Des attentes fortes de la part des associés-coopérateurs pour soutenir les premières années d'installation.....	3
3. L'accueil des nouveaux associés-coopérateurs:une étape à renforcer pour favoriser l'engagement	4
4. Un soutien réaffirmé des coopératives pour sécuriser les premières années d'installation	6
4.1. Le soutien financier croissant dans les coopératives	8
4.2. Le renforcement du conseil pour une meilleure maîtrise technique et une meilleure gestion des risques.....	9
4.3. L'accompagnement administratif : de l'installation à la gestion RH	10
4.4. Vers un renforcement du rôle des coopératives pour favoriser les transmissions	10
5. Impliquer les jeunes dans la vie coopérative : un enjeu stratégique pour la bonne gouvernance des coopératives	12
6. Promouvoir le modèle coopératif auprès des futurs agriculteurs	15
Conclusions	16

1. Un échantillon assez représentatif

Cet observatoire, conduit en 2019, 2023 et 2025, permet d'identifier les différentes pratiques mises en œuvre par les coopératives pour accueillir les nouveaux associés-coopérateurs dans leur collectif et pour favoriser le renouvellement des générations agricoles.

Le Haut Conseil de la Coopération Agricole (HCCA) recensait 1 774 coopératives agricoles en 2024, toutes filières confondues (hors Cuma). Le questionnaire a été adressé à l'ensemble des coopératives adhérentes à LCA, sous la forme d'une enquête en ligne.

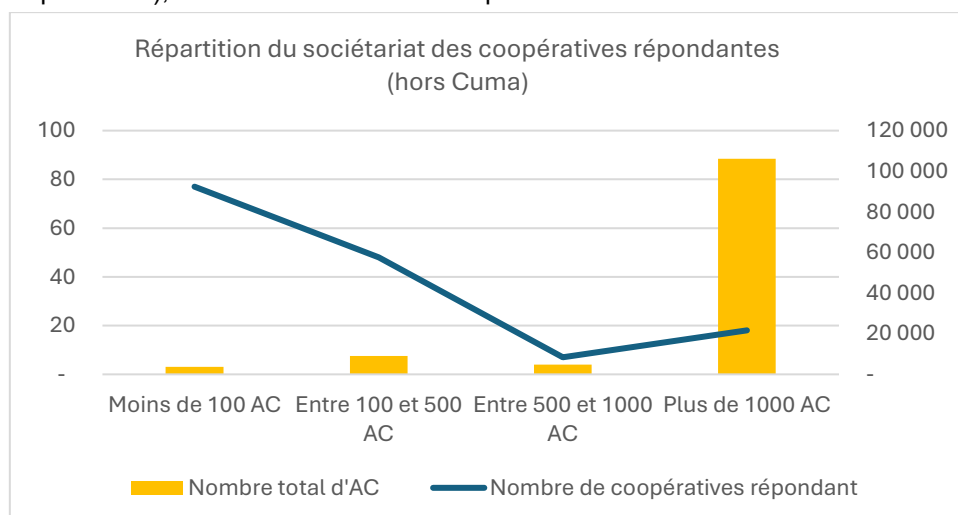
Pour cette nouvelle édition 2025, nous avons un échantillon de 167 coopératives répondantes, soit 9,75% des coopératives recensées par le HCCA, de toutes les filières et de tous les territoires, représentant près de 155 000 associés-coopérateurs, hors Cuma.



Les coopératives ont été interrogées sur leur nombre d'associés-coopérateurs et les mouvements d'effectifs : nombre moyen d'entrées et de sorties d'associés-coopérateurs au cours des trois dernières années. Les deux paragraphes suivants concernent les réponses des seules 150 coopératives qui ont répondu à ces questions sur les effectifs de leur sociétariat.

Des dimensions de sociétariat très différentes

Les réponses sont le fait de coopératives dont les dimensions du sociétariat sont très différentes. Le taux de participation le plus élevé concerne les coopératives comptant moins de 100 associés-coopérateurs. Cette structure des réponses reflète bien la réalité puisque la grande majorité des coopératives agricoles sont des petites structures. On constate que 12% des coopératives ayant répondu à l'enquête représentent 85% des associés-coopérateurs (18 coopératives de plus de 1 000 associés-coopérateurs), soit 106 108 associés-coopérateurs.



Une stabilité du nombre d'associés-coopérateurs dans les coopératives répondantes sur les 3 dernières années

	Nombre de coopératives répondant	Nombre total d'AC	Nb d'AC entrant	Taux d'entrée	Nb d'AC sortant	Taux de sortie
Moins de 100 AC	77	3 687	133	3,61%	121	3,28%
Entre 100 et 500 AC	48	9 009	263	2,92%	228	2,53%
Entre 500 et 1000 AC	7	4 743	167	3,52%	181	3,82%
Plus de 1000 AC	18	106 108	3 090	2,91%	3 477	3,28%
Total	150	123 547	3 653	2,96%	4 007	3,24%

Dans les petites et moyennes coopératives (jusqu'à 500 coopérateurs), le nombre d'associés-coopérateurs progresse très légèrement de 0,72%. En revanche, pour les coopératives de plus de 1000 associés-coopérateurs, la dynamique de renouvellement est légèrement négative, laissant deviner une fine érosion du sociétariat, soit 0,67%.

2. Des attentes fortes de la part des associés-coopérateurs pour soutenir les premières années d'installation.

Leurs attentes sont diverses. Ils demandent notamment un accompagnement financier pour faciliter l'installation et le développement de services numériques (achats/ventes ; pilotage exploitation ; performances technico-économiques). Les jeunes montrent moins d'attachement au modèle coopératif et une approche plus libérale, avec une forte volonté de diversifier les clients/fournisseurs.

Eureden

L'enquête 2025 confirme que les attentes exprimées par les nouveaux associés-coopérateurs demeurent nombreuses, mais elle met surtout en évidence une hiérarchie plus marquée des priorités. Dans un contexte d'incertitudes économiques accrues, de volatilité des marchés et d'aléas climatiques, **la sécurisation** du projet d'exploitation apparaît comme la préoccupation dominante.

Les demandes les plus fréquemment formulées portent ainsi sur l'axe économique. Les jeunes installés recherchent en premier lieu des aides financières spécifiques permettant de faciliter les premières années d'activité, qu'il s'agisse de dotations, de prêts, d'avances de trésorerie ou de soutiens destinés à accompagner les investissements. Au-delà du montant des aides, c'est la capacité de la coopérative à stabiliser le revenu, à donner de la visibilité et à constituer un partenaire crédible auprès des financeurs qui est attendue.

L'accompagnement technique reste un pilier majeur. Les nouveaux associés-coopérateurs souhaitent renforcer la maîtrise de leur exploitation, accéder à l'innovation et disposer d'outils d'aide à la décision performants. Ils manifestent également un intérêt pour la participation à des groupes d'échanges, d'expérimentations ou de production de références, qui leur permettent de progresser collectivement tout en s'inscrivant dans une dynamique de filière.

Les besoins d'appui administratif demeurent élevés. Qu'il s'agisse des dispositifs liés à l'installation, des démarches auprès de FranceAgriMer, des certifications environnementales ou des obligations réglementaires, la coopérative est identifiée comme un interlocuteur de proximité capable de simplifier des procédures jugées toujours plus complexes.

Parallèlement, les répondants soulignent l'importance d'une meilleure adaptation des services aux projets individuels. Les attentes en matière de personnalisation progressent, tout comme la demande de solutions numériques facilitant le pilotage technico-économique de l'exploitation, les achats, les ventes ou la circulation de l'information.

L'enquête 2025 fait également émerger des préoccupations plus récentes, qui prennent une place significative dans l'expression des besoins. **L'organisation**

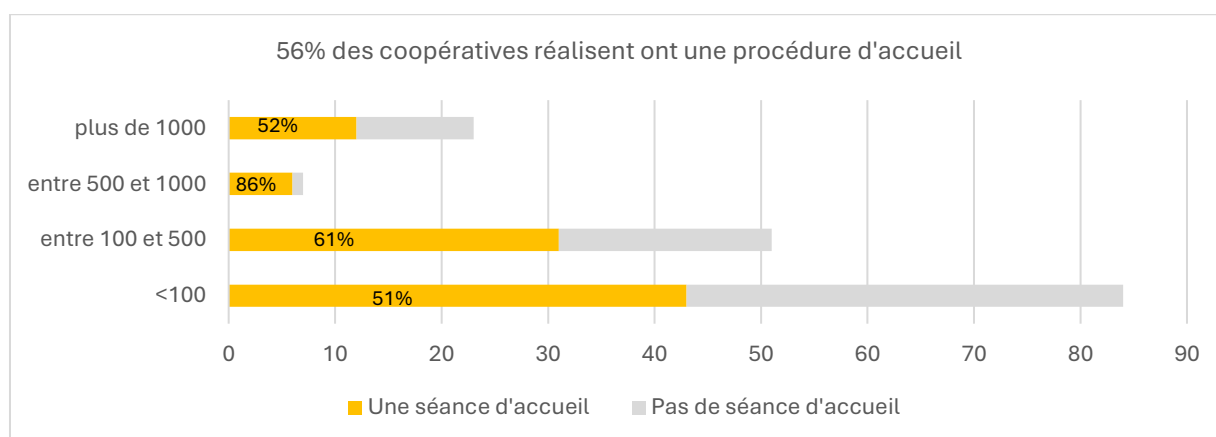
En premier lieu, les jeunes qui arrivent nous demandent un accompagnement administratif. Certains voient la coopérative comme un lieu d'échange entre vignerons concernant les pratiques culturales.
Soc vinicole cave de Lugny L'Aurore.

du travail et la gestion de la main-d'œuvre – recrutement, management, aspects administratifs – deviennent des sujets centraux pour des exploitations confrontées à des difficultés croissantes d'accès aux ressources humaines. De la même manière, **la demande de davantage d'échanges, de contacts humains et de mise en réseau entre pairs** s'affirme nettement : au-delà des services, les jeunes agriculteurs recherchent un collectif, des repères et des espaces de partage d'expérience.

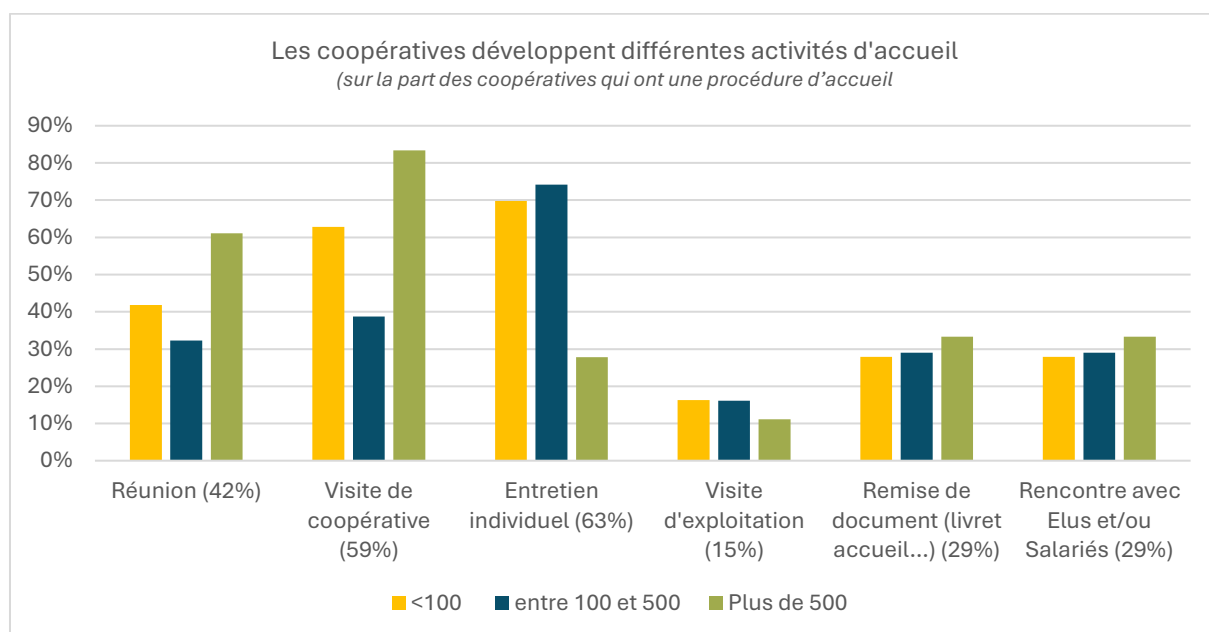
Enfin, certaines coopératives observent une évolution du rapport au modèle coopératif. Quelques nouveaux associés expriment le souhait de conserver une plus grande liberté dans le choix de leurs partenaires commerciaux, demandent davantage de transparence ou sollicitent des aménagements dans leurs modalités d'engagement, comme le report du paiement des parts sociales. Ces éléments traduisent des attentes nouvelles auxquelles les coopératives s'efforcent d'apporter des réponses tout en préservant les principes de solidarité du collectif.

3. L'accueil des nouveaux associés-coopérateurs : une étape à renforcer pour favoriser l'engagement

56 % des coopératives organisent des séances d'accueil des nouveaux associés-coopérateurs.



Depuis 2021, les coopératives agricoles ont l'obligation de fournir aux nouveaux associés-coopérateurs un certain nombre d'informations notamment concernant le fonctionnement de la coopérative et les référents qu'ils peuvent contacter.



Les coopératives structurent l'accueil des nouveaux entrants autour de trois actions principales : **un entretien individuel** (63%), **une visite de la coopérative** (59%) et **une réunion** (42%).

Les coopératives qui ont moins de 500 associés-coopérateurs privilégient l'entretien individuel (+ de 70%), alors que les plus grandes coopératives organisent des réunions régulières d'accueil des nouveaux associés-coopérateurs. La visite de la coopérative apparaît comme essentielle pour toutes les coopératives. Chacune essaie à son échelle d'organiser l'accueil au mieux pour **construire un lien de confiance et de proximité**.

A ces rencontres, peuvent s'ajouter d'autres pratiques : une rencontre avec un élu et/ou salarié (29%), une visite d'exploitation chez le nouvel associé-coopérateur (15%), notamment dans les productions de cultures pérennes, pour évaluer la conduite de la production (vignoble ou verger par exemple) et la remise de document (29%) comme un livret de présentation de la coopérative (son projet politique, ses services, ses sites...).

En revanche, le parrainage, parfois évoqué comme outil favorisant l'accueil et la transmission dans la coopérative, est finalement très peu utilisé. Cette action apparaissait déjà en 2019 comme la moins pratiquée par les coopératives enquêtées.

Informers les nouveaux associés-coopérateurs, une obligation légale

Pour assurer une bonne compréhension par le nouvel associé-coopérateur des différents documents qui lui sont mis à disposition (statuts, règlement intérieur, document unique récapitulatif, ...) et faciliter son intégration, la coopérative doit lui transmettre certaines informations.

Ainsi, tout nouvel associé-coopérateur doit recevoir lors de son adhésion, une information sur les valeurs et principes coopératifs, sur les modalités de fonctionnement de la coopérative et sur les modalités de rémunération des apports.

En outre, il doit lui être remis une liste des dirigeants et des référents de la coopérative qu'il pourra, si besoin, contacter.

L'accueil, une étape cruciale pour favoriser l'engagement

La procédure d'accueil officialise l'entrée d'un nouvel associé-coopérateur dans la coopérative agricole. Au-delà du respect des obligations légales, elle répond à plusieurs objectifs :

- favoriser la mise en place d'un sentiment d'appartenance ;
- donner des informations sur la coopérative, ses modalités de fonctionnement ;
- expliquer l'intérêt, tant pour l'associé-coopérateur que pour la coopérative, de participer aux instances de gouvernance de la coopérative.

Les jeunes demandent à mieux connaître et comprendre la coopérative

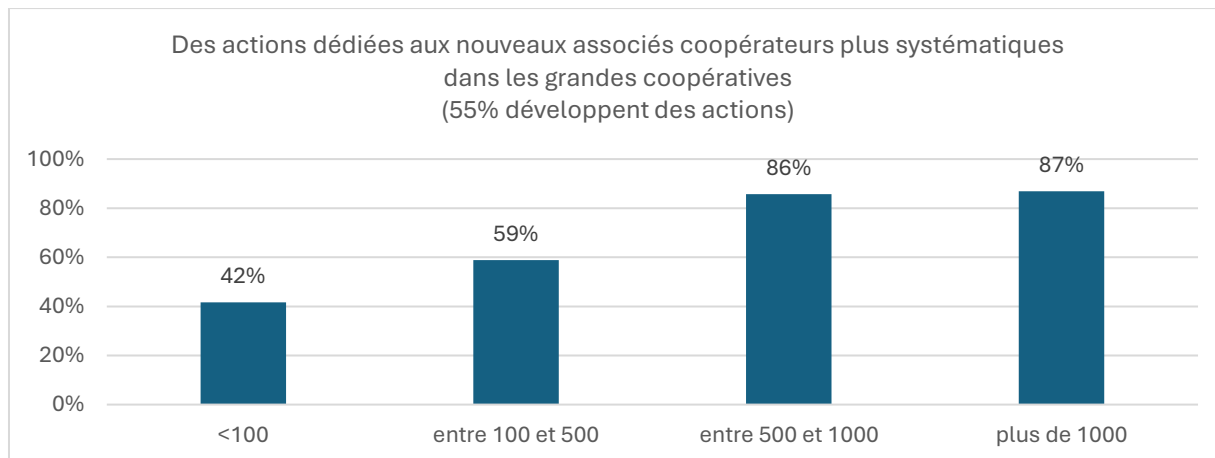
Terrena

La procédure d'accueil est un moment privilégié de dialogue entre les dirigeants en place (élus et salariés) et les nouveaux associés-coopérateurs, pour présenter la coopérative, son histoire, ses valeurs et son projet, en prenant le temps nécessaire, en favorisant les échanges et en prenant en compte le temps long que représente une activité professionnelle partagée.

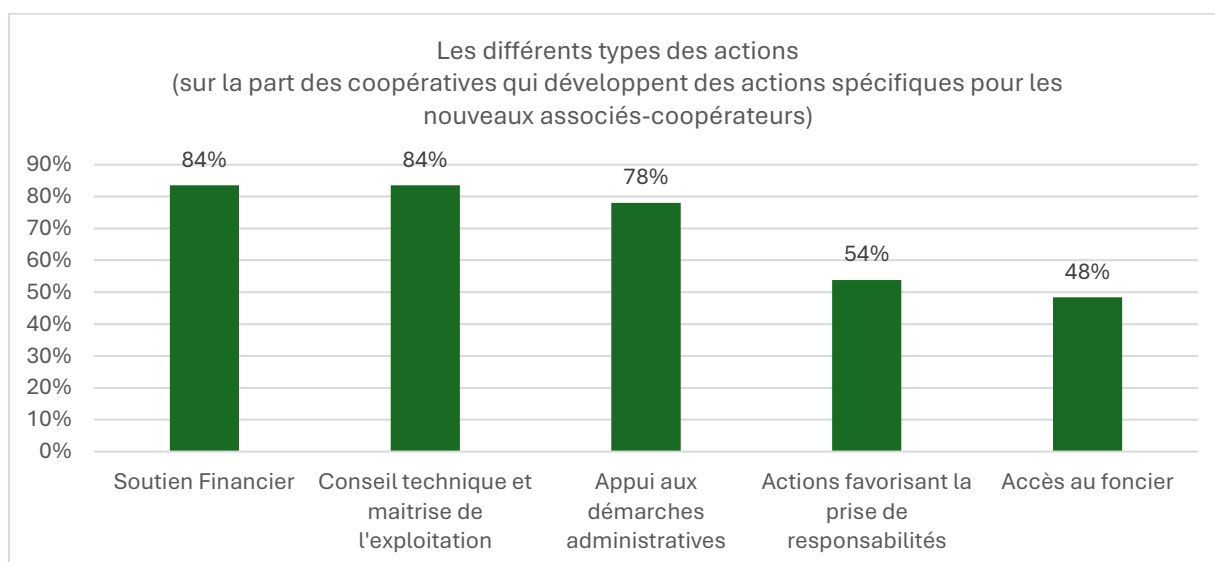
Et ce n'est pas le moindre intérêt de la procédure d'accueil : c'est aussi le moment de faire la connaissance du nouvel associé-coopérateur, de son exploitation, de ses projets... C'est pour les dirigeants un moyen d'écouter les aspirations individuelles des nouveaux associés-coopérateurs, tant en ce qui concerne l'avenir de leur exploitation que leur relation à la coopérative, et de s'en nourrir dans leur mandat d'administrateur. Parce que la procédure d'accueil est une occasion de mobiliser les associés-coopérateurs ou administrateurs aînés, elle devient un événement contribuant à assurer la transition générationnelle, un passage de témoin en quelque sorte.

Enfin, cette étape est d'autant plus importante que les nouveaux agriculteurs ne connaissent pas forcément le modèle coopératif et ses spécificités (la gouvernance, les modalités de rémunération...). Il nous semble donc essentiel de renforcer dans les procédures d'accueil **un temps d'explication des spécificités du modèle coopératif**. Les fédérations du réseau LCA peuvent accompagner les coopératives dans ce sens grâce aux différents outils développés (guide d'accueil, kits pédagogiques...).

4. Un soutien réaffirmé des coopératives pour sécuriser les premières années d'installation



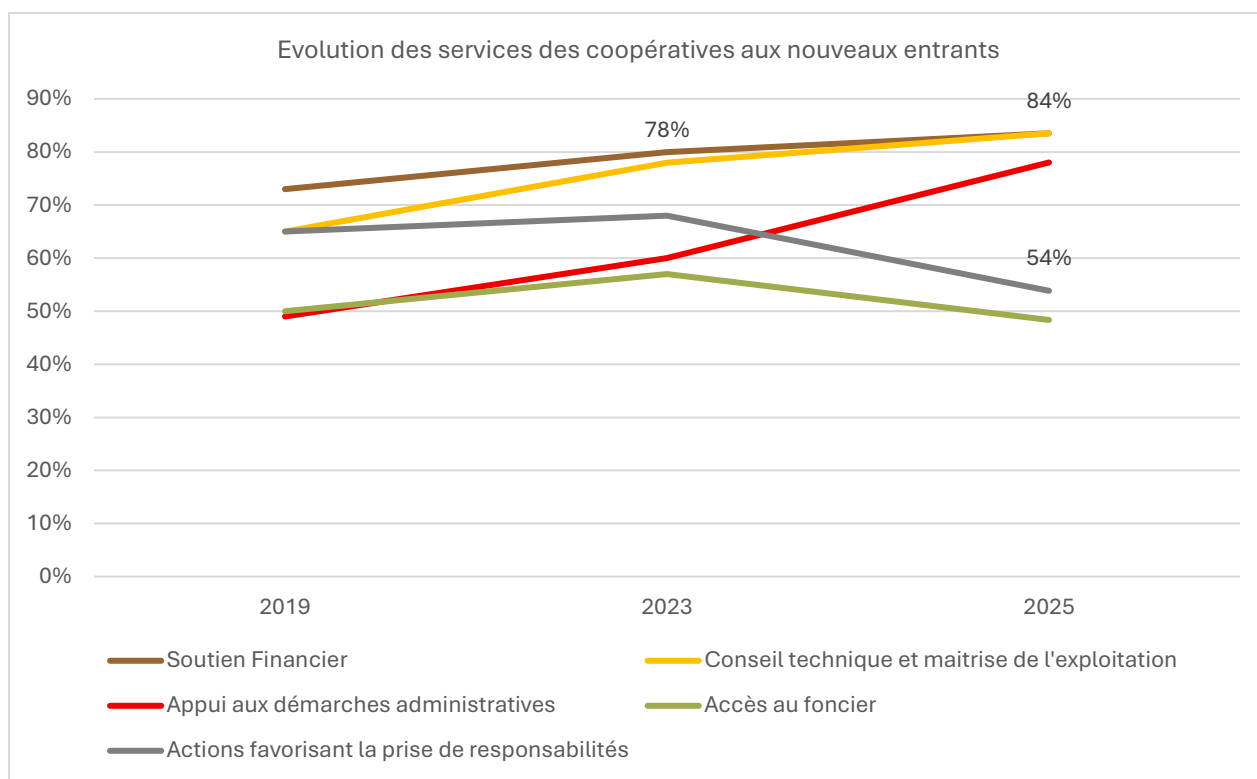
Au-delà de l'accueil, l'enquête fait ressortir que les grandes et très grandes coopératives (de plus de 500 associés-coopérateurs) mettent en place, de manière quasi généralisée, des actions en faveur des nouveaux associés-coopérateurs pour les accompagner dans les premières années de l'exercice de leur vie professionnelle. **Ces actions se font sur leurs fonds propres.**



Nous distinguons 5 catégories principales de mesures d'accompagnement déjà présentes dans les précédentes enquêtes (2019 et 2023) :

- Le soutien financier,
- L'accompagnement technique pour une meilleure maîtrise de l'exploitation,
- L'appui aux démarches administratives,
- Des actions facilitant l'accès au foncier ou la mise en relation avec des cédants,
- Les actions favorisant la prise de responsabilité dans la coopérative.

Pour maintenir les capacités de production et renouveler le sociétariat, dans un contexte de transitions, avec de forts aléas pour les exploitations, les coopératives ont principalement développé des actions de soutien financier et d'accompagnement technique pour sécuriser les premières années d'installation. Notre observatoire montre en effet que ces mesures sont en augmentation de plus de 10% par rapport à 2019, quelle que soit la taille de la coopérative. (Cf. schéma évolution du type d'actions).



Toutes ces mesures de soutien se caractérisent par de plus en plus d'aides et de services individualisés, **souvent en amont de l'installation**, en réponse au projet d'installation et aux nouvelles attentes des jeunes associés-coopérateurs.

La Convention Jeune Coopérateur d'Altitude, un accompagnement multidimensionnel pour sécuriser les premières années




Altitude s'engage activement aux côtés des jeunes agriculteurs à travers sa **Convention Jeune Coopérateur**, une initiative qui incarne la volonté du groupe de soutenir l'installation, en milieu rural et de préparer l'avenir de ses bassins de production.

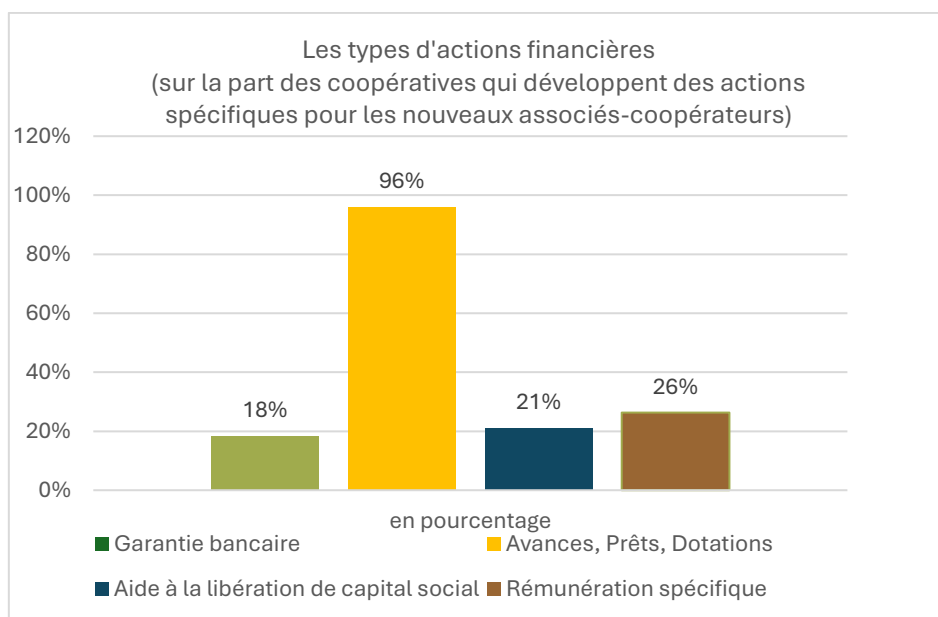
L'objectif de cette convention est clair : réussir les installations et renforcer le lien coopératif. La Convention s'adresse aux jeunes producteurs qui s'installent. Son ambition est double :

1. Sécuriser les premières années, souvent les plus déterminantes dans la réussite d'un projet agricole.
2. Créer un lien durable avec la coopérative, afin que chaque jeune agriculteur puisse s'appuyer sur un réseau, une expertise et un accompagnement solide.

Elle repose sur un partenariat technique, financier et humain entre le jeune agriculteur et sa coopérative, elle offre :

- Un accès prioritaire aux services techniques du Groupe Altitude ;
- Un Chéquier Jeune Coopérateur, véritable passeport vers des avantages financiers dans toutes les structures du groupe ;
- Un parrainage personnalisé, garant d'un accompagnement humain et professionnel. Chaque jeune coopérateur est accompagné par un administrateur référent. Ce parrainage permet d'entretenir une relation privilégiée entre le jeune et la coopérative, mais aussi de nourrir une dynamique collective, en favorisant l'entraide, l'échange et l'engagement dans la vie d'Altitude.

4.1. Le soutien financier croissant dans les coopératives



Il s'agit pour les coopératives d'aider les nouveaux entrants à :

- **Financer leur projet d'installation,**
- **Assurer les besoins en trésorerie,**
- **Sécuriser le revenu et la marge brute.**

Les coopératives peuvent faire du prêt et/ou de l'avance de trésorerie pour limiter les besoins de financement à court terme. L'avance de trésorerie s'est généralisée dans toutes les catégories de coopératives, quel que soit le nombre d'associés-coopérateurs, en conservant le principe d'équité entre les membres. Ces avances peuvent prendre différentes formes : avance sur de l'approvisionnement en intrant, en aliments, en emballage...

Les coopératives assurent de plus en plus fréquemment la sécurisation du lien entre le nouvel associé-coopérateur et sa banque, via la garantie bancaire pour faciliter l'accès aux prêts.

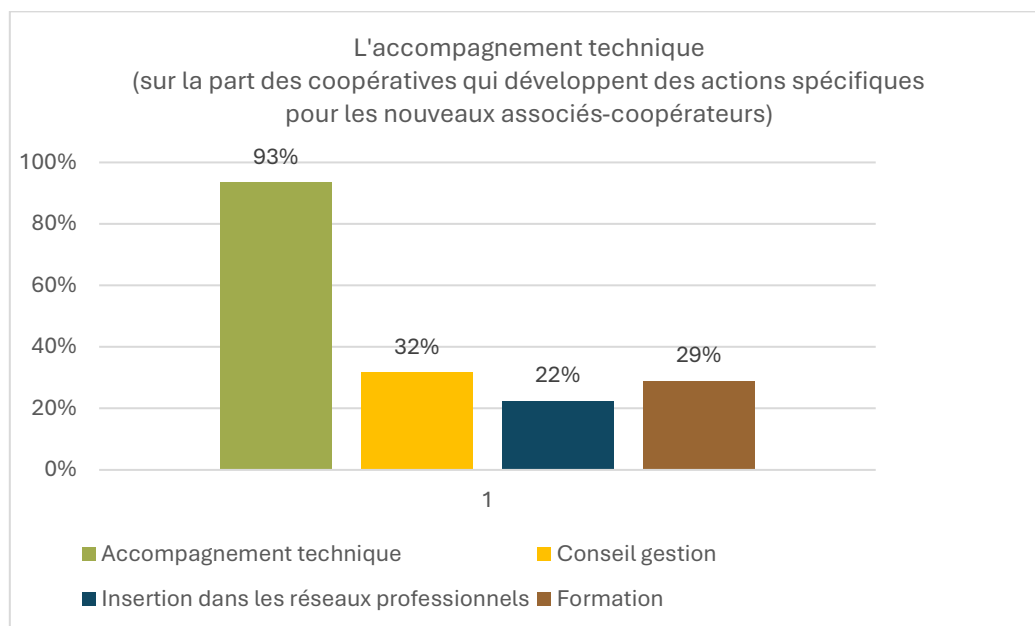
Certaines coopératives développent des dotations, des subventions ou des primes à la production, de manière transparente entre les coopérateurs. Cela peut favoriser le développement d'une production en particulier, et ce, de manière très encadrée : ces primes permettent une contrepartie en faveur de la coopérative, comme le maintien ou le développement des volumes produits par exemple. Nous pouvons citer l'exemple des coopératives qui mettent en place des fonds de dotations pour soutenir des créations et reprises d'élevage dans des régions où le maintien de l'élevage est devenu un enjeu fort.

Ce questionnaire n'était pas exhaustif, il ne montre pas l'étendue des actions des coopératives pour soutenir financièrement les premières années d'installation :

- Le financement des intérêts sur des crédits à court terme, grâce à des partenariats avec les banques,
- La création de fonds coopératifs d'investissement, encore peu répandue,
- La mise en place de prix plancher sur certaines productions.

La trésorerie des coopératives est de plus en plus sollicitée pour sécuriser ou faciliter l'installation. Il devient difficile pour les coopératives de porter les risques seules.

4.2. Le renforcement du conseil pour une meilleure maîtrise technique et une meilleure gestion des risques



L'accompagnement technique est au centre des actions des coopératives particulièrement dans les 3 premières années qui suivent l'entrée à la coopérative. Dans un contexte de transitions et de changement climatique, les actions de conseil et de formation se développent pour une meilleure maîtrise technique et gestion des risques.

Ces services ne sont pas réservés exclusivement aux nouveaux coopérateurs mais l'accès pour les jeunes est favorisé par différents moyens : augmentation de la fréquence de passage du conseiller, service à tarif préférentiel voire gratuit, financement des services de remplacement, accès facilité à des OAD, financement d'analyses de terre pour ajuster la fertilisation... Certaines coopératives mettent en place des groupes jeunes d'analyse technico-économique, qui permettent de partager les bonnes pratiques.

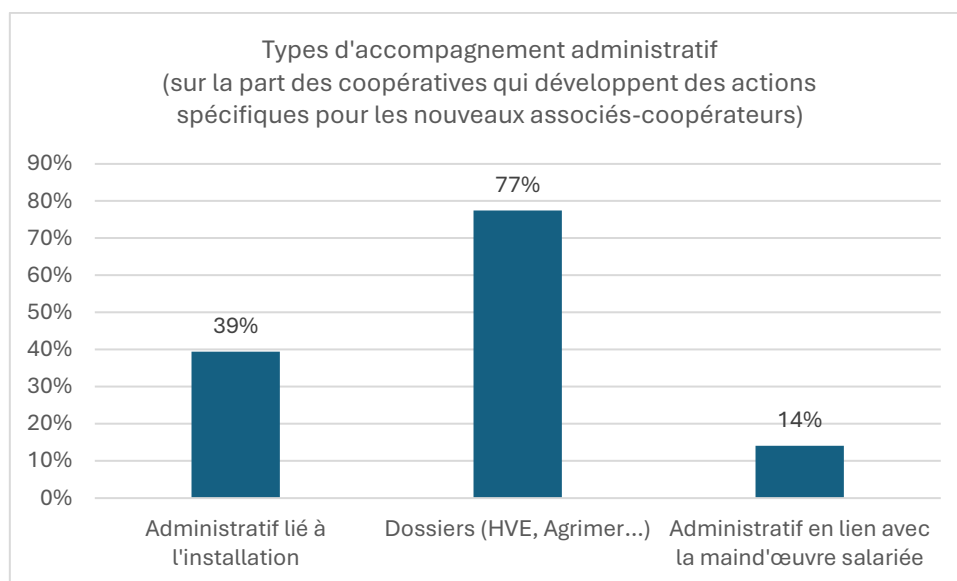
Cette enquête ne met pas en évidence l'accompagnement croissant en **amont de l'installation**. Plusieurs coopératives ont partagé un constat commun sur les principales difficultés rencontrées par les jeunes dans l'élaboration de leur projet :

- Faible appropriation des chiffres et des données financières,
- Difficulté à établir une stratégie d'entreprise et une analyse technico-économique,
- Difficultés à estimer le temps de travail et à intégrer des questions de bien-être au travail,
- Une fois installés, difficultés dans le management et la gestion de la trésorerie.

Certaines coopératives ont des équipes techniques qui accompagnent les jeunes dès la construction de leur projet pour anticiper au mieux les difficultés (plan de trésorerie, analyse technico-économique...). **Ce travail est complémentaire du parcours installation et les coopératives sont en lien avec les acteurs de l'installation** (chambres d'agriculture, centre de gestion...). Le projet Renouer a souligné l'intérêt de renforcer ces interactions autour des candidats à l'installation, c'est un enjeu pour le nouveau parcours Installation/Transmission.

Il faut souligner que certaines coopératives mettent en place des services dans le domaine du **management et de la gestion des ressources humaines** sur l'exploitation : offre de formation, aide au recrutement des saisonniers dans les productions fruitières ou maraîchères, gestion des équipes, appui administratif, relations avec les organismes sociaux...

4.3. L'accompagnement administratif : de l'installation à la gestion RH



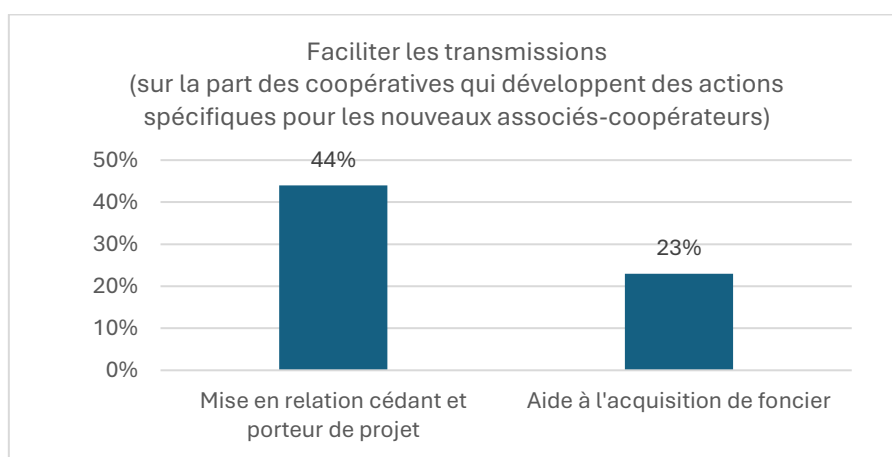
Aujourd'hui, près de 80% des coopératives proposent cet accompagnement. Pour le nouvel associé-coopérateur, la coopérative est un référent privilégié de l'accompagnement administratif, par exemple pour la constitution de dossiers PAC ou FranceAgriMer, les obligations déclaratives douanières...

L'arrivée des certifications et labels environnementaux est prise à bras le corps par les coopératives, conscientes de l'intérêt de faire évoluer simultanément un maximum de coopérateurs dans ces démarches, notamment pour faciliter les apports et répondre aux attentes des marchés. Cette évolution a été synonyme de la professionnalisation de l'accompagnement au sein des coopératives. Dans certains métiers comme le vin, cet accompagnement devient un facteur d'attractivité fort.

Par exemple, dans certaines coopératives viticoles, un calendrier présentant les échéances impératives pour les démarches administratives est délivré au nouvel arrivant pour l'aider à anticiper la gestion de son exploitation.

À l'instar de l'accompagnement technique, l'accompagnement administratif peut également porter sur les démarches liées à l'installation. Il s'inscrit alors en complémentarité du parcours officiel d'installation.

4.4. Vers un renforcement du rôle des coopératives pour favoriser les transmissions



Moins de 25% des coopératives parmi celles qui ont des actions pour le soutien des installations développent des mesures facilitant l'accès au foncier (stockage, partenariat avec la Safer et les collectivités, mise en place de Scic...). Parmi ces coopératives, on compte **80% de caves coopératives**.

La participation à la mise en relation permet d'établir un premier contact avec le repreneur et d'entamer une relation d'accompagnement avant la souscription de parts sociales.

Cette enquête ne permet pas de mettre en évidence les nouvelles initiatives des coopératives pour aider les associés-coopérateurs à **anticiper les transmissions** souvent en partenariat avec les acteurs de la transmission :

- Organisation de formation avec les chambres d'agriculture,
- Accueil d'apprentis et de parrainage dans les fermes des futurs cédants,
- Orientation vers le RDI,
- Réalisation de diagnostic global des exploitations et conseil stratégique des futurs cédants,
- Evaluation des exploitations,
- Développement d'une activité de transaction immobilière.

Nos travaux pour accueillir les nouveaux agriculteurs doivent être associés à une réflexion et des démarches sur la transmission des exploitations.

Agrial



La SICA Saint-Pôl-de Léon : Entrer dans un collectif pour faciliter, sécuriser et pérenniser son projet d'installation en horticulture ou en maraîchage.



15 nouveaux coopérateurs chaque année
521 exploitations au total

Faciliter l'installation

La coopérative développe des partenariats sur son territoire afin d'accompagner les cédants, au sein de la coopérative ; pour préparer **la transmission des exploitations** :

- Partenariat avec **2 centres comptables** pour la réalisation d'un diagnostic d'exploitation
- Partenariat avec **2 agences spécialisées en transactions agricoles.**

Pour donner envie de s'installer, la coopérative **accompagne la reprise ou la création d'exploitation** :

- Une **équipe pour accueillir, écouter et orienter les porteurs de projet,**
- Une **proximité avec les organismes bancaires pour faciliter le montage des installations,**
- Une **convention nouvel adhérent SICA,**
- Un parrainage avec un membre du Conseil d'administration,
- Une journée d'intégration pour découvrir les services de la coopérative et visiter les infrastructures,
- Un appui technique pour les cultures de spécialité : tomate, fraise, salades 4^{ème} gamme, horticulture, nouveaux produits,
- Un soutien dans les certifications qualité avec prise en charge du coût des audits,
- Une mise à disposition d'un logiciel de traçabilité.

Sécuriser l'installation

Pour sécuriser les premières années d'installation, la coopérative accompagne le projet du nouveau coopérateur :

- Une aide administrative à la recherche de financements,
- La possibilité de solliciter la coopérative pour un co-financement bancaire à l'installation,
- Un soutien financier à la modernisation des exploitations : 50% d'aide sur les actions éligibles avec un plafond lié au CA de l'exploitation,
- Un soutien financier à la conversion Bio : aide à l'hectare pendant 2 ans,
- Un achat groupé des graines et des plants,
- Une mise à disposition des emballages par la coopérative,
- Des chaînes de conditionnement collectives dans les stations de la coopérative.

Pérenniser l'installation

Pour participer pleinement à la stratégie de la coopérative en réponse à son projet d'exploitation, la SICA veille à impliquer le nouvel associé dans les prises de décisions de la coopérative :

- Une commission « nouvel adhérent » pour échanger, partager, s'enrichir mutuellement,
- Des mesures pour aider à la prise de responsabilité au sein de la coopérative : des formations et 2 postes d'administrateurs stagiaires au Conseil d'administration.

Ensemble, les associés-coopérateurs œuvrent pour un projet commun au service des exploitations :

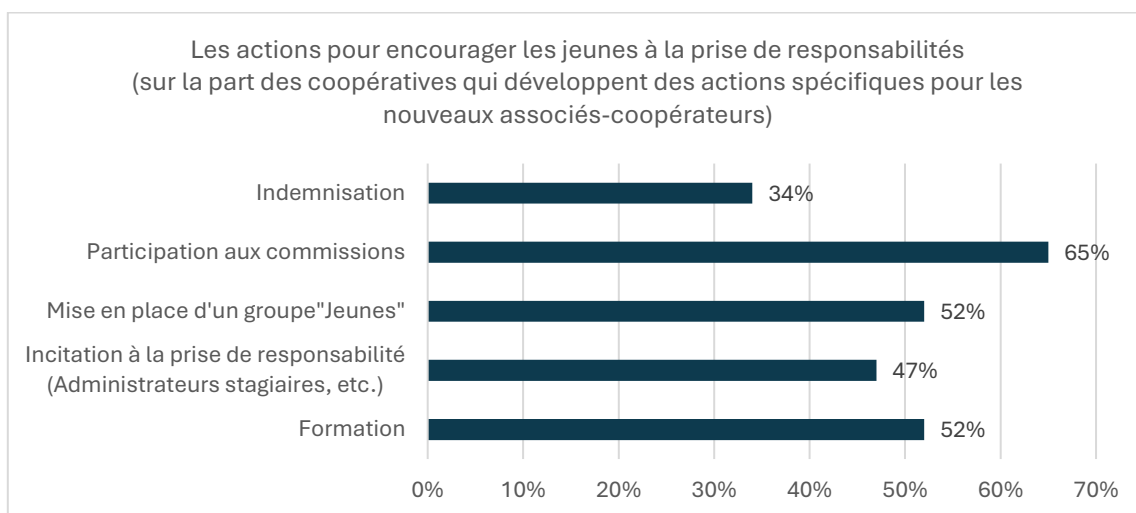
- La sécurité et la garantie du paiement de la marchandise livrée,
- La défense d'une juste rémunération des produits,
- La recherche de solutions collectives pour renforcer la compétitivité des exploitations : mécanisation, main d'œuvre, groupements d'achats d'énergie...
- Une anticipation et un appui dans les transitions environnementales, climatiques et sociales.

« L'accompagnement de la coopérative auprès des nouveaux installés s'est renforcé depuis 5 ans et nous commençons à percevoir un sentiment d'appartenance plus fort au projet collectif, une volonté de s'investir dans la vie de la coopérative, une certaine fierté. »

Gwenaëlle Roignant

5. Impliquer les jeunes dans la vie coopérative : un enjeu stratégique pour la bonne gouvernance des coopératives

En 2025, 55 % des coopératives répondantes déclarent mener des actions spécifiques à destination des nouveaux associés-coopérateurs. Parmi elles, plus de la moitié (54 %) mettent en œuvre des dispositifs destinés à encourager l'engagement des jeunes dans la vie coopérative.



Les approches retenues par les coopératives sont variées, mais traduisent toutes une volonté de favoriser la montée en compétence et l'implication progressive des jeunes associés. Parmi celles qui déploient des actions en ce sens, 52 % privilégient la formation, qu'il s'agisse d'initier les nouveaux venus au fonctionnement coopératif ou de leur proposer des formations techniques et agronomiques adaptées à leurs besoins. Ces temps d'apprentissage constituent un levier essentiel pour renforcer le sentiment d'appartenance et dynamiser la participation au collectif.

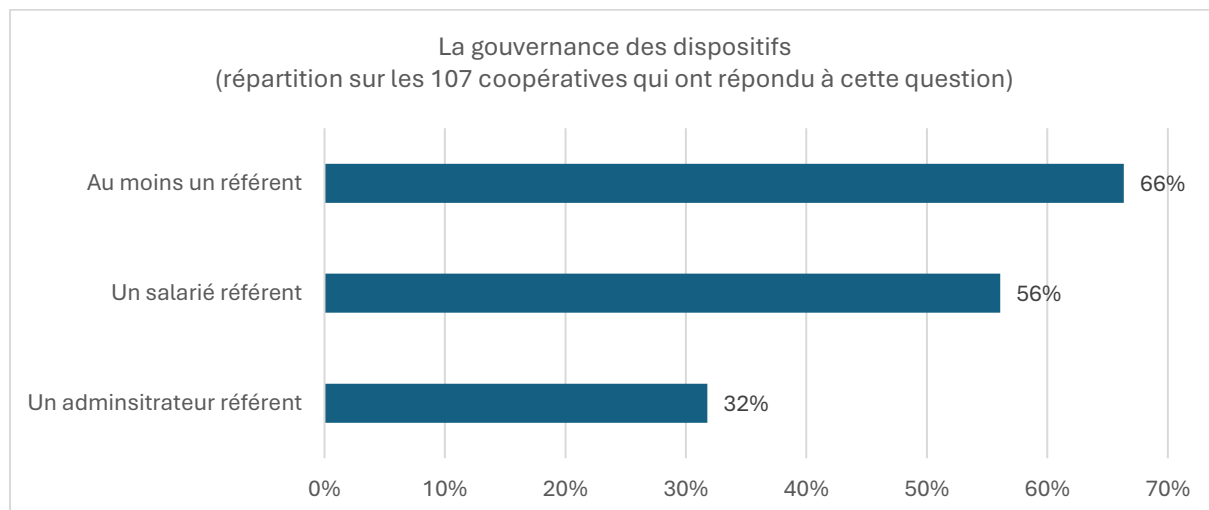
Près de la moitié des coopératives (47 %) incitent également les jeunes à prendre des responsabilités, par exemple en leur donnant accès à des postes d'administrateurs stagiaires ou en les accompagnant vers des mandats électifs. Cette ouverture vers la gouvernance demeure un marqueur fort de la volonté de renouveler les générations d'administrateurs.

Les groupes ou commissions « Jeunes » continuent d'occuper une place importante : 52 % des coopératives en ont mis en place. Ces instances extra-statutaires constituent de véritables espaces d'échanges et de convivialité, où les jeunes coopérateurs peuvent se rencontrer, partager leurs expériences et proposer des projets concrets. Dans plusieurs cas, ces groupes sont à l'origine d'initiatives collectives fortes, telles que des événements de communication ou la création d'un produit spécifique. De plus en plus, les coopératives confient à ces groupes de définir les dispositifs d'accompagnement aux jeunes et de faire des propositions au Conseil d'administration (accueil, soutien aux exploitations).

Au-delà de ces dispositifs dédiés, 65 % des coopératives favorisent l'implication des jeunes dans les commissions thématiques déjà existantes (technique, communication, finance...). Ces premières

expériences d'engagement collectif permettent de constituer un vivier de futurs responsables, tout en ancrant les jeunes dans le fonctionnement quotidien de leur coopérative.

La question de la reconnaissance de cet engagement progresse également : un tiers des coopératives (33 %) déclarent mettre en place une forme d'indemnisation pour les jeunes impliqués dans des actions spécifiques. Si ces pratiques restent encore hétérogènes, elles traduisent une prise de conscience de la valeur du temps investi par les jeunes associés dans la vie coopérative.



Enfin, la gouvernance du renouvellement des générations tend à se structurer. En 2025, 66 % des coopératives indiquent avoir désigné au moins un référent chargé de l'accompagnement des nouveaux associés-coopérateurs. Parmi ces coopératives, 32 % confient ce rôle à un administrateur, tandis que 56 % s'appuient sur un salarié – souvent en lien avec un élu. Cette organisation hybride illustre une professionnalisation de l'accueil et de l'intégration des jeunes dans la gouvernance coopérative.

La question du renouvellement générationnel n'est plus perçue comme un enjeu périphérique, mais bien comme un levier stratégique pour la pérennité du modèle coopératif et de ses valeurs.

NatUp : un dispositif construit pour favoriser l'engagement des associés-coopérateurs



300 nouveaux associés sur les
4 dernières années
7 000 exploitations au total



Depuis 7 ans, la coopérative NatUp a développé un dispositif d'accompagnement des nouveaux associés-coopérateurs pour soutenir les 4 premières années d'installation « **Propulseur de réussite** » :

- Des réductions exclusives sur un ensemble d'activités de la coopérative (intrants, aliments, matériel, collecte et stockage, ...) pour mieux tester et comprendre les services de la coopérative,
- Une rémunération spécifique des productions dans différentes filières,
- Une aide financière sur les crédits à court terme, construite en partenariat avec deux banques principales,
- Un accès privilégié à des formations pour anticiper les enjeux du secteur et renforcer leurs compétences en termes de définition de stratégies (compréhension des marchés et de la construction d'un prix, gestion de la collecte, gestion des intrants...).

Depuis un an, NatUp a mis en place une **commission Jeunes** avec l'objectif de favoriser l'intégration, l'engagement et l'accompagnement des jeunes adhérents et futurs installés dans la vie de la coopérative, en renforçant les liens, la compréhension du modèle coopératif, l'offre de services, et la place des jeunes dans la gouvernance.

La commission jeunes prévoit de travailler sur :

- La structuration de l'accueil des nouveaux associés-coopérateurs en veillant à créer un lien de proximité humain et durable,
- L'orientation du dispositif « propulseur de réussite » pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des jeunes,
- Le renforcement de la place des jeunes dans la vie coopérative et la gouvernance : expliquer les processus de prise de décision, le fonctionnement de la gouvernance, les droits et devoirs des associés-coopérateurs, comprendre le projet de la coopérative et pouvoir offrir une place aux jeunes dans toutes les instances, dont celles non-statutaires, pour qu'ils deviennent des associés actifs de leur coopérative,
- La promotion de la coopérative auprès des futurs agriculteurs.

Cette commission est stratégique pour la coopérative et structurante pour les jeunes : elle leur permet d'être force de proposition, en tant qu'associés, pour orienter les services qui les concernent directement en tant que coopérateurs.

La coopérative développe une stratégie pour favoriser le renouvellement des élus et la prise de responsabilités des jeunes via :

- La commission « Jeunes », qui fait partie intégrante de cette stratégie car elle favorise l'implication des jeunes dans la gouvernance de la coopérative, elle constitue une pépinière de futurs élus,
- La mise en place d'administrateurs stagiaires avec 1 jeune nommé pour un an (sur les 2 dernières années, les 2 stagiaires se sont portés candidats et ont été élus comme administrateurs),
- La formation d'un groupe de jeunes avec la formation Cybèle de Solutions +. 8 des 10 derniers jeunes formés ont pris des responsabilités dans les comités techniques, les sections de territoires et au sein du Conseil d'administration.

Enfin, NatUp, via son responsable expérience-adhérents, en charge de l'animation de la commission « Jeunes », participe régulièrement aux travaux de la commission Vie Coop et au GT Installation/transmission de LCA Grand Ouest pour partager son expérience avec d'autres coopératives.

« Ces actions ont un impact qualitatif notable sur le comportement des bénéficiaires vis-à-vis de la coopérative. Le parcours de formation Cybèle, par exemple, a permis à un groupe de jeunes ciblés de transformer leur personnalité et leur engagement personnel en force collective au sein du mouvement coopératif.

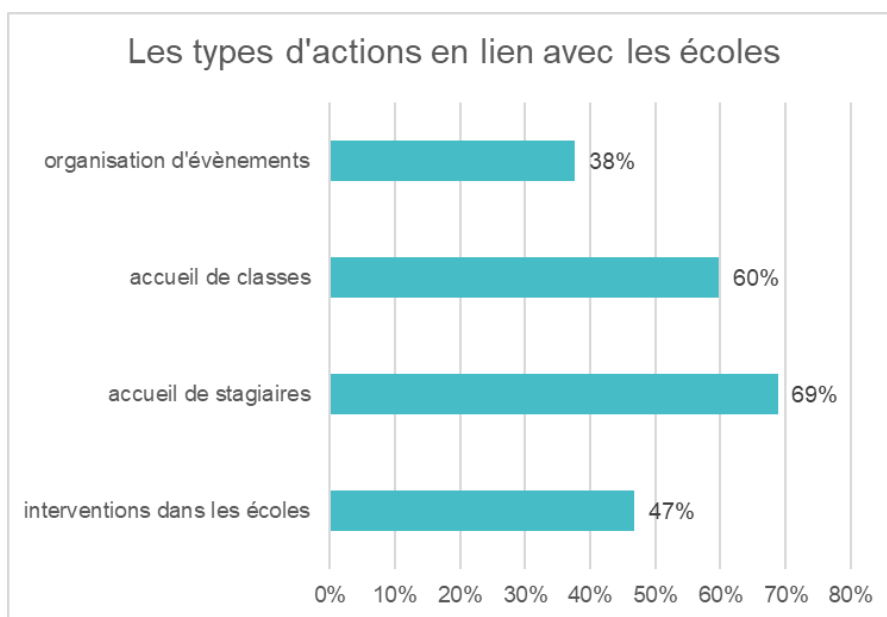
Ces jeunes sont désormais impliqués et fiers de leur coopérative, et cette fierté se traduit concrètement : ils participent activement à l'animation territoriale, contribuent à l'organisation et à la réussite d'événements importants comme l'Assemblée Générale, et sont présents lors de manifestations plus commerciales.

Ainsi, la formation et l'accompagnement renforcent non seulement leur engagement individuel, mais aussi la dynamique collective et le lien entre les jeunes et la coopérative ».

Frédéric Lecerf

6. Promouvoir le modèle coopératif auprès des futurs agriculteurs

Si les coopératives conduisent des actions pour accompagner leurs nouveaux associés-coopérateurs, elles agissent également en amont pour faire connaître leurs actions et les valeurs du modèle coopératif aux jeunes en formation initiale, dans l'enseignement agricole principalement.



46 % des coopératives entretiennent des partenariats avec l'enseignement.

Les relations entre coopération et enseignement peuvent prendre des formes différentes, principalement des interventions dans les classes, pour présenter et valoriser le modèle coopératif (pour 47 % des coopératives), l'accueil de stagiaires dans la coopérative (69 %), l'accueil de classes sur les sites des coopératives (60 %) et l'invitation à des événements de la vie coopérative (assemblées de section, portes ouvertes...) pour 38 %.

Les coopératives mettent également en place d'autres actions pour présenter le système coopératif et favoriser l'installation en coopérative :

- Participation à des forums et journées d'orientation ;
- Implication dans des cycles de formation ;
- Journées de découverte ;
- Partenariats avec les Points Accueil Installation, JA, les écoles,...

Les partenaires privilégiés pour mener des actions en faveur de l'installation en coopérative sont les suivants :

- L'enseignement agricole et les centres de formation ;
- Les Chambres d'agriculture ;
- La Coopération Agricole régionale ;
- Le syndicat Jeunes Agriculteurs ;
- Les cabinets comptables et centres de gestion ;
- Les interprofessions.

Collégiens, agriculteurs et coopératives autour d'une initiative pédagogique unique en France : Agora des collèges



renouvellement générationnel et de l'attractivité des métiers, ce dispositif est plus que jamais d'actualité !

Depuis 2019, la coopérative Agora a lancé l'Agora des Collèges, une opération pédagogique clé en main qui rapproche les jeunes et le monde agricole.

L'objectif de ce dispositif est de faire découvrir les métiers, les productions, les pratiques vertueuses agricoles tout en recréant un dialogue essentiel entre agriculteurs et collégiens. Avec les défis de la compréhension mutuelle des enjeux, du

Il est conçu de manière à offrir une expérience immersive et interactive aux élèves. Des visites de fermes, des ateliers pédagogiques, des rencontres avec des professionnels de l'agriculture, des activités ludiques et des démonstrations de techniques agricoles font partie intégrante de ce programme novateur.

Cette aventure, c'est avant tout une histoire d'Hommes. Des trinômes, composés d'un professeur, d'un agriculteur et d'un collaborateur de la coopérative Agora parrainent une classe de collégiens et l'accompagnent dans la découverte concrète du monde de l'agriculture à travers différents volets pédagogiques, en classe et sur le terrain.

Ainsi en sept ans, près de 4000 collégiens ont été sensibilisés à l'agriculture grâce à l'Agora des Collèges.

Pour en savoir plus :

https://www.coopagora.fr/actualites/septieme_edition_agora_des_colleges

Quand les jeunes vignerons deviennent ambassadeurs de leur coopérative, en interne et auprès du grand public



naturellement certains de ses membres à intégrer le conseil d'administration.

Véritable vivier de talents, la commission jeunes contribue ainsi au renouvellement et au dynamisme de la gouvernance. En donnant envie de s'impliquer davantage, elle renforce le sentiment d'appartenance à la coopérative et la fidélité des jeunes associés coopérateurs. L'implication progressive — du groupe jeunes jusqu'au conseil d'administration — crée un parcours d'engagement structurant et motivant.

Les retours de l'extérieur sont globalement très positifs. La présence d'un groupe jeunes actif renvoie une image moderne et dynamique. Sur le terrain, ces jeunes jouent un rôle d'ambassadeurs lors d'animations estivales, où ils portent avec fierté les vins et les valeurs de leur coopérative. Ces jeunes associés coopérateurs participent également aux événements organisés au caveau et ont récemment pris en charge l'organisation complète d'une soirée. Réunissant près de 250 personnes, cette initiative, à la fois formatrice et couronnée de succès, illustre leur capacité d'autonomie et confirme que la commission jeunes est un atout stratégique pour l'image et l'attractivité de la coopérative.

Pour en savoir plus :

<https://www.vignerons-enserune.fr/>

Conclusions

L'observatoire 2025 met en évidence la mobilisation constante des coopératives pour accompagner les nouveaux associés-coopérateurs, en particulier dans la sécurisation des premières années d'installation. Cet effort est indispensable dans un contexte où 77 % des administrateurs identifient un risque lié à l'engagement ou au renouvellement du sociétariat, au-delà même des enjeux de performance économique. Si les coopératives ont su développer des réponses adaptées sur les plans financier, technique et administratif, l'enjeu stratégique réside désormais dans la structuration des procédures d'accueil comme véritable levier d'engagement. L'accueil ne peut se limiter à une formalité : il doit aider les nouveaux associés-coopérateurs à comprendre le lien entre leur exploitation et la coopérative, leur relation économique, les services dont ils bénéficient, afin d'éclairer leur propre stratégie d'entreprise et leur niveau d'implication. Il doit aussi leur permettre d'appréhender la gouvernance, les droits et devoirs, les modalités de décision et le projet collectif, pour qu'ils deviennent pleinement acteurs de la vie coopérative et contribuent à en orienter durablement les choix.

Par ailleurs, le renouvellement des générations suppose une coopération renforcée entre les coopératives et l'ensemble des acteurs de l'installation et de la transmission. En amont, l'accompagnement des porteurs de projet dans la construction de leur stratégie, l'analyse technico-économique, la gestion des risques, la planification de la trésorerie, l'organisation du travail ou l'intégration des enjeux environnementaux constitue un facteur clé de réussite. Après l'installation, un suivi attentif sur les dimensions de management, de maîtrise technique et de gestion financière demeure déterminant. Enfin, l'anticipation des transmissions, l'accompagnement des cédants et le travail sur la valeur des reprises doivent devenir des priorités partagées. C'est dans cette logique de complémentarité et de responsabilité collective que les coopératives, aux côtés des acteurs de l'installation et de la transmission, pourront consolider durablement le renouvellement des générations et la vitalité du modèle coopératif sur les territoires.